

**FUSION UM1 UM2 :**  
**DEVENIR DES PERSONNELS ET ÉTUDIANTS, CONDITIONS DE TRAVAIL, CONGÉS, POLITIQUE**  
**INDEMNITAIRE, SERVICES, CONDITIONS D'ÉTUDES ????**

**"Mieux vaut prévenir que guérir !"**

C'est le message que les élus CGT, FSU et SUD Éducation (soit 6 membres sur 10) ont voulu faire passer lors du Comité Technique du 12 mai 2014 concernant le projet de fusion entre les universités Montpellier 1 & 2.

Partant du constat que le climat de travail se tend au fur et à mesure que le projet de fusion avance, que l'opacité de ce projet génère des inquiétudes et des angoisses parfaitement légitimes pour tous les personnels, que de nombreuses questions sont aujourd'hui sans réponse.

Ayant, comme la plupart d'entre vous, été tenus écartés de tout le processus, n'ayant jamais été consultés si ce n'est, il y a plus d'un an, sur le calendrier que nous avons jugé trop serré et sur la charte de la fusion sur laquelle nous avons émis un avis défavorable car trop pavée de bonnes intentions pour être honnête.

**Considérant qu'aucune démarche de prévention n'avait été mise en œuvre pour analyser et prendre la mesure de l'impact de ce projet de fusion sur le facteur humain.**

Nous avons estimé que nous n'avions pas les éléments suffisants pour pouvoir donner un avis valide sur ce projet de fusion. Nous avons fait une déclaration liminaire (document joint) pour resituer le contexte et demandant comme préalable à tout avis concernant la fusion que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail soit saisi des questions suivantes, qui relèvent de sa compétence :

- **Analyse et prise en compte de l'impact humain de ce projet fusion et du processus qui le met en place.**
- **Etude des risques d'émergence de troubles psychosociaux induits par la fusion, afin de prendre les mesures nécessaires à leur prévention**

Cette demande majoritaire des représentants des personnels au CT n'a pas été entendue par le Président.

Devant le refus de monsieur le Président de reporter les points en question nous avons quitté la séance pour marquer notre incapacité à donner un avis sans éclairage du CHSCT sur les problématiques soulevées.

Le lendemain, le CHSCT était réuni pour donner un avis sur ces mêmes points ne relevant pourtant pas de ses compétences (1° *contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ; 2° contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ; 3° veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières - Art. 47, Décret no 2011-774 du 28 juin 2011-*). Estimant qu'ils n'étaient pas consultés sur les bonnes questions, les élus CGT, FSU et SUD Éducation ont quitté la séance pour, une nouvelle fois, marquer leur refus de donner un avis sur les points proposés. Les autres organisations syndicales UNSA et CFDT, ayant tout de même participé à ces comités, se sont abstenues, ce qui montre bien le malaise partagé.

Malgré cela, la marche forcée vers la fusion suit son train...

**Jeudi 22 mai, ce sera le tour du Conseil d'Administration de l'UM2 de donner un avis** sur les mêmes points **SANS AVIS VALABLE du CT et du CHSCT**, ignorant ainsi le rôle des instances pourtant sensées symboliser le dialogue social rénové. Les administrateurs qui sont nos représentants devront prendre leurs responsabilités !

Auront-ils les réponses aux nombreuses interrogations auxquelles ils devraient être confrontés : pourquoi fusionner ? Quels sont les risques et comment anticiper ? Comment mobiliser les énergies ? Quels impacts sur les politiques de formation et de recherche ? Quels impacts financiers, humains ? A-t-on vraiment pris le temps et le recul suffisants ? Quelle articulation avec les autres projets régionaux ? ...

**Mesdames, messieurs, chers collègues si vous aussi voulez montrer votre attente de plus de transparence, nous vous donnons rendez-vous jeudi 22 mai 14h Salle des Actes pour manifester notre inquiétude à nos élus dès l'ouverture du CA.**

#### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*N'hésitez pas à interpeller vos représentants...*

Le Conseil d'Administration comprend 31 membres répartis de la manière suivante :

M. Michel Robert, Président de l'Université Montpellier 2	
<b>Collège A1 : Professeurs et assimilés</b> Mme Catherine BRAUN-BRETON M. Christophe FIORIO M. Frédéric GUEYDAN M. Christian JAY-ALLEMAND M. Christophe IUNG M. Michel LEBRUN Mme Isabelle OLIVIERI	<b>Collège A3 : Usagers</b> Mme Lola BIGA Suppléant M. Cyril GUITTER Mme Safiya CISSE Suppléant : Mme Manon GRELLET Mme Julie FERRER Suppléant : M. Tom LECOMTE M. Gabriel HOLARD-SAUVY Suppléant : M. Thierno Ibrahima DIALLO M. Renaud SOROT Suppléant : Mme Marine DUBEDAT
<b>Collège A2 : Autres enseignants et assimilés</b> Mme Sylvie CALAS-ETIENNE M. Patrick CAÑADAS M. Benoit CHARLOT M. Tamim SALEHZADA Mme Férial TERKI M. Jean-Paul UDAVE Mme Caroline VIGREUX	<b>Collège A4 : Personnels IATOSS et Contractuels administratifs et techniques</b> Mme Michèle BARBUSSE M. Georges BOUBY M. Jacques SOETE
<b>Personnalités extérieures</b> Mme Françoise BARRE-SINOUSI M. François BRIANT M. Franck BAUCHARD M. Michel DUTANG Mme Anne-Yvonne LE DAIN M. Gilbert PASTOR M. Jean-Pierre RICHARD M. Pascal ROUSSON	

(source : [site web um2](http://site.web.um2))

**En conséquence,  
nous appelons les membres du Conseil d'administration  
de l'UM2 à refuser de prendre part aux votes sur les  
points concernant la fusion.**

**CGT, FSU, SUD Education, UNEF**